L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 7 AOUT 1890.

Extrait de la Constitution de l'Alliance Française.

Article 2.

Cette société a pour but:

1° D'établir un lien social, politique et moral entre tous les Français, descendants de Français et amis de la France, habitant la Louisiane, et de les protéger dans leurs intérêts matériels;

2° De propager la langue française en Louisiane.

3° D'engager tous les Français à prendre part à la politique de leur pays d'adoption, la Louisiane;

4° D'aider ses membres nécessiteux en cas de maladie, par des secours mutuels proportionnés aux ressources pécuniaires de la société;

5° De faciliter l'obtention d'un emploi à tout Français nouveau-venu, ou autre se trouvant sans occupation.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

— DE —

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1890.

No 115.] LOI

Pour autoriser le Gouverneur à accepter, dans le but d'assister les aveugles dans l'Etat de la Louisiane, le transfert par le Conseil d'administration de terrains et de bâtiments à Baton Rouge qui serviront d'hospice aux dits aveugles.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Gouverneur de cet Etat est autorisé à accepter, dans le but d'assister les Aveugles dans l'Etat de la Louisiane, le transfert par le Conseil d'administration, des terrains et des bâtiments situés dans la ville de Baton Rouge, pour les employer uniquement comme hospice pour les dits aveugles. Le Gouverneur aura le pouvoir d'accomplir dans ce but tous les actes nécessaires pour confirmer la dite donation à l'Etat, conformément aux résolutions votées par le Conseil d'administration ci-dessus le 9 juin, 1890.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme.
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 116.] LOI

Pour pourvoir à l'enregistrement et à l'estampillage, par l'Auditeur et le Trésorier de tous les "Free Scholl Funds Bonds" maintenant au Trésor, ou qui peuvent être acquis plus tard par le placement du produit des ventes des terres d'Ecoles de la 16me section faites depuis le 1er janvier 1880.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'il sera du devoir de l'Auditeur et du Trésorier de tenir un livre distinct où seront enregistrés tous les bons qui ont été ou peuvent être acquis plus tard pour le placement du produit des ventes de la 16me section (terres d'écoles) faites depuis le 1er janvier 1880, ainsi que le veulent la loi du Congrès approuvée le 13 février 1843 et la loi No 265 de l'Assemblée Générale de la Louisiane de 1885. L'Auditeur et le Trésorier de l'Etat écriront ou estampilleront en caractères bien visibles les mots: "The property of the Free School Fund of Louisiana", et ces bons ainsi estampillés ne seront plus négociables.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera mise à exécution dès qu'elle sera votée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 117.] LOI

Imposant au juge d'une section de la Cour criminelle de district pour la paroisse d'Orléans le devoir de juger, avec le consentement de l'accusé ou du prisonnier, toute affaire confiée par le sort à l'autre section, dans toutes les affaires où cette autre section est en vacance ou quand le juge de cette autre section est malade, absent ou hors d'état de siéger, ou pour toute autre raison que l'absence ou la récusation.

Attendu qu'avis public a été donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, de la future présentation de cette loi, et que la preuve en a été donnée à l'Assemblée Générale.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'il sera du devoir du juge d'une Section de la Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, de juger, avec le consentement de l'accusé ou du prisonnier, toute affaire ressortant à l'autre Section, quand cette autre Section sera en vacance, ou quand le juge de cette autre Section sera malade, absent ou hors d'état de siéger, ou pour toute autre raison valable que l'absence ou la récusation.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que le consentement de l'accusé ou du prisonnier qui doit être jugé, sera d'abord obtenu et annoncé en pleine cour avant le jugement de l'affaire, et que le dit consentement sera enregistré au procès-verbal de la cour. L'affaire sera alors jugée conformément aux règlements qu'établira la cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera mise en vigueur dès qu'elle sera adoptée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme;
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 118.] LOI

Ordonnant aux compagnies de chemins de fer, dans tout l'Etat de la Louisiane, d'apposer, dans un endroit bien visible de toutes les station régulières et autres, le long de leurs lignes respectives, et de l'y tenir d'une manière permanente, pour l'information des voyageurs et du public, une affiche indiquant l'heure des arrivages et des départs de tous les trains réguliers, le fait que le train n'arrivera pas à son heure ordinaire, le nombre d'heures ou de minutes de retard dudit train; et décrétant une pénalité pour les cas où ladite affiche ne serait pas exposée comme ci-dessus.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toutes les compagnies de chemin de fer, dans l'Etat de la Louisiane, sont tenues de placer dans un endroit apparent des stations régulières et autres, le long de leurs lignes, quand elles ont un agent télégraphique, et de l'y tenir en permanence pour l'information des voyageurs et du public, une affiche indiquant l'heure des arrivages et des départs de tous les trains réguliers, le fait que le train n'arrivera pas à son heure ordinaire, le nombre d'heures ou de minutes de retard.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute compagnie de chemin de fer, violant les dispositions de cette loi, sans juste motif, paiera pour chaque infraction une amende de cent dollars au moins et de cinq-cents dollars au plus, recouvrable devant toute cour de juridiction compétente dans la paroisse où l'infraction a eu lieu.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc.,

Que toutes lois ou parties de lois contraires à la présente sont rappelées.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme.
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 119.] LOI

Pour pourvoir à la nomination par le Gouverneur de jurés de police dans l'Etat.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'il sera du devoir du Gouverneur, à l'expiration du terme d'office des jurés de police, nommés en vertu des dispositions de la loi No 20 de l'Assemblée Générale de cet Etat, approuvée le 23 juin 1886, de nommer leurs successeurs avec l'avis et le consentement du Sénat.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que les jurés de police nommés en vertu des dispositions de cette loi exerceront leur mandat jusqu'à l'élection générale de 1896. Dans le cas où un juré de police se retirerait du ward pour lequel il a été élu, sa place deviendra par le fait vacante, et le Gouverneur est par les présentes autorisé à remplir toute vacance survenant par suite de mort, de démission ou de toute autre cause.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 120.] LOI

Pour fermer et prohiber les maisons de danses publiques, les tavernes de jeu, les maisons où se débitent des liqueurs frelatées (barrel houses) les "shandangoes" et autres lieux semblables; pour décréter des pénalités contre les personnes qui violeront la loi et pour mettre celle-ci en vigueur.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tous les établissements connus communément comme maisons de danse, comme tavernes de jeu (free and easy gambling dens), barrel houses, shandangoes, et autres lieux semblables, seront désormais fermés et seront prohibés. Il est défendu de tenir, directement ou indirectement, de semblables maisons, d'y avoir un intérêt, de s'y employer d'une manière quelconque, de louer sciemment une maison pour un pareil établissement, de permettre qu'on l'emploie dans ce but.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que quiconque enfreindra les dispositions de cette loi sera réputé avoir commis un délit, et, s'il est déclaré coupable, sera passible, pour chaque délit, d'une amende de vingt-cinq dollars au moins et de cent dollars au plus, et d'un emprisonnement qui n'excédera pas trente jours, ou des deux pénalités à la fois, au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que cette lois sera mise en vigueur dès qu'elle sera adoptée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 121.] LOI

Créant un juge de paix et un constable additionnels dans le ward Cotile, paroisse Rapides, et établissant la juridiction du dit juge de paix.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'un juge de paix et un constable additionnels sont créés pour le ward Cotile de la paroisse Rapides; ils seront domiciliés dans le village de Lena, dans la partie nord du dit ward. Le gouverneur nommera à ces deux places, et le juge de paix et le constable additionnels, ainsi nommés, exerceront leur mandat jusqu'aux élections générales de 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que le dit juge de paix et le dit constable auront les mêmes honoraires que le juge de paix et le constable élus pour le dit ward en avril 1888; ils auront aussi la même juridiction concurrente et les mêmes pouvoirs; leurs successeurs seront désignés aux élections de l'année 1892, de la même manière que les autres juges de paix et constables.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 122.] RESOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane a écouté avec le plus vif intérêt l'éloquent et instructif discours de l'Hon. J. M. Curry, secrétaire du Conseil d'administration du Fonds Peabody, sur l'instruction générale et universelle, et a exprimé dans des résolutions sa haute appréciation de l'adresse;

Et, attendu que nous croyons que la publication et la distribution de cet admirable discours serait à la fois instructive et utile.

Section 1re.—Résolu que le Sénat, avec le concours de la Chambre des Représentants, que l'hon. Secrétaire d'Etat est chargé de demander à l'hon. J. L. M. Curry, Secrétaire du Conseil d'administration du Fonds Peabody, une copie de son discours pour le publier.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme;
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 123.] LOI

Pour protéger la santé des ouvriers et des employés de manufactures, ateliers, laboratoires et autres établissements où les substances, les matériaux, les mélanges mis en œuvre sont d'une nature toxique; pour autoriser le bureau de santé à adopter les règlements nécessaires pour protéger les ouvriers et employés ci-dessus contre tout ce qui pourrait nuire à leur santé; pour décréter une pénalité contre les personnes qui enfreindraient ces règlements une fois établis.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane est autorisé à adopter des règlements pour protéger la santé des ouvriers et employés qui travaillent dans les manufactures, les ateliers, les laboratoires et autres établissements où des substances toxiques servent à des usages industriels.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que les règlements adoptés par le Bureau de Santé seront observés par les propriétaires des manufactures, ateliers, laboratoires ou autres établissements mentionnés dans la première section de cette loi, aussi bien que par les surintendants, gérants, chefs d'atelier, locataires ou sous-locataires ayant charge des établissements ci-dessus, dans les vingt jours qui suivront la signification du Bureau de Santé, accompagnée d'une copie des dits règlements et de l'avis d'avoir à s'y conformer.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute personne négligeant de se conformer aux dispositions de cette loi ou aux règlements établis, en violant les dispositions de la dite loi, sera frappée d'une amende de vingt-cinq (25) dollars et d'un emprisonnement à la grée de la cour qui ne dépassera pas dix jours pour chaque délit.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, le 10 juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

Le drame d'Auburn.

Nous appelons l'attention du lecteur sur nos dépêches relatives à l'exécution de William Kemmler, qui avait lieu hier matin en la prison d'Auburn, Etat de New York. Au moment où nous écrivons ces lignes nous n'avons encore que quelques mots relatifs à l'autopsie du cadavre du supplicié, et nous aimons à penser que les médecins, chargés de ce soin, établiront, prouveront scientifiquement, s'il se peut, que la mort, par l'électricité comme agent, est sans douleur.

Néanmoins dans cette esquisse de rapport d'autopsie nous relevons déjà un détail qu'il est impossible, ce nous semble, de lire sans révolte, sans qu'une accusation vous vienne à l'esprit contre ceux qui étaient préposés aux préparatifs de l'exécution. Tout y aurait irréprochablement marché, parait-il, "sans quelques défectuosités dans l'appareil."

Ces mots "sans quelques défectuosités dans l'appareil," ne vous semblent-ils pas une monstruosité, et que penser de ceux qui n'ont pas su y pourvoir et qui, malgré cette petite lacune, ont procédé à la mise à mort de Kemmler, comme si c'était là une représentation qu'on ne put remettre. Délai d'autant plus facile en l'espèce cependant que la loi de New York décrète que le juge devant lequel la condamnation a eu lieu, fixera la semaine au cours de laquelle devra être exécutée la sentence.

Par conséquent on avait encore sans doute plusieurs jours pour arriver au dénouement. Or obtenir comme résultat une mort instantanée, foudroyante, exempte de souffrances, valait bien, imaginons nous, qu'on corrigeât les quelques défectuosités constatées par la commission des médecins de New York et de Buffalo.

Jusqu'à plus ample informé sur cette innovation nous ne croyons pas que le fait ait servit l'intention de ceux qui l'ont décrétée. Il se pourrait bien, d'après les dépêches reçues, que Kemmler ait vécu treize minutes et ce qui est hors de doute c'est que, dans ce nouveau mode de peine capitale, les préparatifs de l'exécution, la longueur de la toilette du condamné," dont on a lu la lugubre mise en scène, sont déjà un supplice et des plus cruels. Améliorera-t-on l'appareil pour le prochain condamné? A qui le tour?

THEATRE DE L'OPERA.

M. Durieu nous adresse de Paris une lettre à la date du 25 juillet, où il nous note qu'il montera, au cours de la saison 1890-91, *Le Dante*, musique d'un charmant mélodiste et d'un artiste élevé, M. Godard; partition où se trouvent des pages de grande valeur et à laquelle le public de l'Opéra Comique (Paris) a fait bel accueil; *Mireille*, la poétique partition de Gounod, que vous connaissez assurément; *Les Pêcheurs de perles*, de Bizet, une œuvre qui annonçait déjà bien du talent: *Patrie*, grand opéra de Paladilhe et Victorien Sardou; ouvrage à travers lequel passe souvent le grand souffle; *Le Tribut de Zamora*, de Gounod, que vous avez entendu ici à l'Opéra; *Gillette de Narbonne*; *La Cigale et la Fourmi*, deux opérettes d'Audran, qui nous sont absolument inconnues, mais dont nous avons lu bien des éloges.

A la lettre de M. Durieu sont joints des extraits de journaux, parlant de quatre sujets par lui engagés.

C'est d'abord le *Monde Artiste*:

"Comme détails complémentaires au sujet de la troupe engagée par M. Durieu, il nous faut signaler l'engagement de Mlle Martini, qui a été tant applaudie à la première de la *Walkure*, au théâtre royal de la Monnaie, de Bruxelles, et que la presse n'hésite pas à proclamer la digne émule de Mme Caron, considérée par les Bruxellois comme le prototype de la tragédie lyrique.

"Ensuite, et ce pour clore la liste, annonçons l'engagement, comme directeur de la scène, d'un ex-pensionnaire du même théâtre, M. Séguier, qui sera chargé de la mise en scène du grand opéra et de monter les nouveautés de la saison."

—Puis un journal du Hâvre, dont le titre ne nous est pas donné, écrit:

"Mlle Lesueur a fait sa première apparition dans le rôle de la Périchole et ce début lui a été des plus favorables. C'est une superbe brune aux yeux provocants, dont le jeu doit mordre sur le public dans les opérettes du vieux répertoire, que artiste que la direction se félicitera d'avoir engagée. Ajoutons que la richesse de ses costumes nous reporte au beau temps de l'opérette luxueuse."

Enfin une feuille nantaise qui, rendant compte d'une exécution du *Tribut de Zamora*, consacre le passage que voici à Mme Cottet:

....

"Le troisième acte est presque tout entier rempli par une superbe scène de folie que Mme Cottet a jouée avec un talent réellement supérieur.

"Disons, d'ailleurs, tout de suite que l'excellente artiste a tenu le rôle écrasant d'*Hermosa*, le principal de la pièce, de façon à provoquer, à plusieurs reprises, de véritables ovations que la composition exceptionnelle du public rendait particulièrement flatteuses. Elle s'y est montrée véritable tragédienne, autant que cantatrice expérimentée. C'est une interprétation remarquable de plus à l'actif de Mme Cottet, qui en compte déjà tant sur notre scène."

Réponse à un correspondant.

Le ténor Michot—voix charmante et tempérament de chanteur tel qu'il devinait ce qu'il ne savait pas, et il ne savait guère—a fait partie du Théâtre Lyrique et de l'Opéra de Paris (Académie de Musique); mais au Théâtre Lyrique surtout il eut un succès très brillant et très légitime. Ce fut d'abord dans *Faust*, qu'il ne créa pas, quoi qu'on en ait dit souvent, mais qu'il reprit après M. Barbot, en 1859, et où il éclipsa complètement le créateur.

Mme Miolan-Carvalho et Michot, secondés par Balanqué, dans le rôle de Méphistophélès, contribuèrent immensément à l'immense vogue de *Faust* qui, le croirait-on, ne se décida qu'au bout de quelques mois. M. Michot s'y gagna un nom sur la scène lyrique; si bien que Gounod lui confia la création de Roméo, dans *Roméo et Juliette*, opéra-comique d'abord, mais remanié ensuite en grand opéra, comme *Faust*, d'ailleurs.

Cette création fut un véritable triomphe pour Michot, qui y avait pourtant le redoutable voisinage de cette incomparable artiste Mme Carvalho. Elle eut lieu au Théâtre Lyrique en 1867, sous la direction Carvalho, et l'ouvrage, opéra comique encore, fut repris en 1873, à l'Opéra Comique, direction de Leuven. Ce fut seulement l'an dernier que *Roméo et Juliette*, quelque peu élargi comme cadre, passa à l'Opéra de Paris, avec la Patti comme Juliette.

M. Dumestre a chanté aussi à Paris; comme Michot nous l'y avons entendu maintes fois. Il faisait partie de la troupe de l'Opéra, rue Le Peletier, sous la direction Alphonse Royer ou Léon Pillet; ses succès n'y furent pas moins brillants. Il serait allé loin si les connaissances, l'intelligence du chanteur avaient répondu à la beauté de sa voix. Superbe instrument, brillant par le timbre, l'ampleur, l'étendue, la facilité; voix pleine de chaleur, généreuse: *voce di carne*, disent les italiens.

—Notre correspondant nous demande encore si M. Michot a paru ici dans *Robert le diable*; assurément et même il en chantait la *Sicilienne* avec un goût fort distingué.

West End.

M. Victor Nippert nous envoie un numéro du *World*, de New York, où est publié le *Dudes March*, une composition toute nouvelle et que l'orchestre Gilmore joue actuellement au Manhattan Beach, avec un tel succès que toutes les stations balnéaires du Nord ont suivi son exemple.

C'est aussi ce que va faire l'orchestre du West End; à partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, il exécutera tous les soirs, cette très originale et très populaire composition. Entendez la.

MUSIQUE—PIANO ET CHANT.—Nos remerciements à M. Philip Werlein, 135 rue du Canal, qui nous adresse trois compositions—piano et chant—dont voici les titres: *La Joie*, valse par Katherine Hunt Blackman; *Open Gavotte*, par W. J. Voges; *O dream, while other hearts are breaking!* romance, paroles de W. C. Woodward, musique de Harry Sperra.

LES LOUPS EN RUSSIE.—Les statistiques officielles russes estiment à 170,000 le nombre des loups en Russie. Les pertes, en moutons et porcs, causées par ces animaux, sont si grandes, qu'on n'a pu les évaluer. La prime payée par loup tué est de 10 roubles (environ 30 francs). En 1889, on en a tué 49,000 dans le gouvernement de Wologda et 31,000 dans le gouvernement de Kasan. Le nombre d'êtres humains dévorés par les loups russes, en 1889, a été de 263.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1890.—Indications pour la Louisiane — Averses, vents du sud, pas de changement dans la température.

Température du 6 août 1890.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
heures du matin	78	26
Midi	84	29
3 P. M.	86	30
6 P. M.	80	29

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Firmin Darre à Mlle Pauline Serpas.
Wm. Logan à Mlle Lizzie McCarthy.
James P. Degelos à Mlle Jeanne M. Tricou.
Calvin Robinson à Mlle Alice Gibson.
Frank F. Woolfley à Mlle Mary F. Kessler.
Geo. Stein à Mlle Anna Gust.
Francis M. Bradley à Mme Veuve Jennie Presty.

Naissances.

Mme Michael Considine, un garçon.
Mme Edward Prendergast, un garçon.
Mme James Sullivan, un garçon.
Mme Frank Antoni une fille.
Mme Alfred Zimmermann une fille.
Mme Will R. Brewa, une fille.
Mme Hippolyte Lange, jumelles.

Décès.

Mary Williams, 4 jours, coin Liberté et Foucher.
Emma Nelson, 8 mois, 20 rue Sompura.
Félix Lagrue, 80 ans, 65 1/2 rue Jackson.
Mlle Emma Richardson, 17 ans, 484 1/2 rue Sud Liberté.
Marianna Leone, 8 jours, coin Ursulines et Dorgenois.
Paul Daussat, 7 ans, Ocean Springs, Miss.
Mlle Annie Pansee, 19 ans, 297 rue Bourbon.
Bertha Veillion, 8 jours, coin Grande Route St-Jean et Bayou St Jean.
Giovani Sortan, 55 ans, 171 rue Nord Villeré.
Emile Dufau, 12 ans, McDonoghville.
Corinne Tucker, 50 ans, Alger.
Antoine Avegue, 14 mois, 411 rue Nord Villeré.
Aaron Weingrus, 46 ans, 194 rue Sud Peydras.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

M. V. Déjan et als à J. Mazza, trois terrains bornés par les rues St-Philippe, Dumaine, Prieur et Johnson, $2,200.

J. Mercadal à A. Marchal, deux terrains bornés par les rues Esplanade, Chartres, Quartier et Decatur, $3,800.

Mlle B. Leahy et als à Mme J. Turner, un terrain borné par les rues Poydras, Perdido, Bassin et Franklin, $2,400.

M. H. Church au Mutual Loan and Building Co., un terrain borné par les rues Jackson, Chippewa, Joséphine et Annonciation, $3,200.

J. Malley et als à J. H. Maloney, douze terrains bornés par les rues Amelia, Levée, Peniston et Annonciation, $4,500.

Cour Civile de District.—L'instruction du procès intenté par les ex-commissaires du Police Board contre le Maire a été reprise hier devant le juge Ellis. L'avocat de la ville s'est attaché à prouver que la nomination des nouveaux commissaires par le Gouverneur rendait illégales et annulait les poursuites intentées par les ex-commissaires. Il a parlé longuement pour prouver la légalité de l'acte du Gouverneur.

Le juge Ellis a dit que la seule question qu'il pouvait décider était celle de la légalité des procédures et que, conséquemment, il ne pouvait pas accepter les commissions des nouveaux titulaires comme preuve de cette légalité.

M. Geo. Vondervoort, secrétaire du chef, appelé à témoigner, a déclaré qu'il était présent au moment où les commissaires ont été jugés par le maire. Il a entendu qu'on les convoquait par téléphone. Le maire a déclaré que les commissaires n'ayant pu expliquer convenablement leur conduite il les a suspendus de leurs fonctions, n'admettant pas que l'on viole la loi.

Elections municipales à Waveland.—Les élections municipales de Waveland, qui autrefois faisait partie de la Baie St-Louis, ont eu lieu mardi. M. A. A. Ulman, qui n'avait pas de concurrent, a été élu maire à l'unanimité des suffrages. M. Paul Conrad a été élu alderman du 1er ward, et M. Simon Bourgeois, alderman du second ward. Les suffrages se sont réunis en faveur de M. John J. Barr pour la place de trésorier.

Il y a eu hier soir grande procession, punch et speeches en l'honneur des élus.

On voit que nos voisins se tiennent dans le mouvement.

Mort du Dr Gregorio Payro.—Le Dr Gregorio Payro, que presque tous nos lecteurs connaissaient, était un des plus anciens habitants de la Baie St-Louis, où il s'était retiré depuis nombre d'années pour cause de santé. Il y est mort avant-hier, mardi, à l'âge de 73 ans.

Le Dr Payro était Mexicain de naissance et a été autrefois gouverneur de l'Etat de Tabasco. Il avait fait ses études médicales à Paris et s'était acquis une haute réputation comme homme de science. Il parlait plusieurs langues avec extrême facilité. Il a à la Nouvelle-Orléans un frère, des nièces et des neveux qui occupent parmi nous une haute position sociale. Sa charité, qu'il exerçait largement, lui avait depuis longtemps assuré la reconnaissance de la population pauvre de la Baie St Louis. Nous prions son excellente famille d'agréer l'expression de nos plus vives sympathies.

Rixe.—Hier soir, à 7 heures 35, à la suite d'une discussion, encoignure Jackson et Franklin, entre deux nègres, Ed. Carter et Ed. Springbottom, deux coups de revolver ont été tirés par Carter, et l'une des balles a atteint au bras droit, au-dessus du coude, une jeune fille, Mlle Marie Ketsel, qui habite rue Troisième No 459, et qui a été amenée rue Franklin No 522 chez Mme McMreptas où les étudiants ont été appelés. Ils ont déclaré la blessure douloureuse, mais nullement dangereuse. L'autre balle a atteint un nègre du nom de Robt Dorsey à l'épaule droite, lui faisant une légère blessure.

Réparations à la Douane.—Les réparations qui ont été commencées il y a trois mois à la douane sont sur le point d'être terminées. Le toit en feuille de cuivre a été renouvelé, les dégâts causés par l'orage du mois de juin ont été réparés et on travaille à remettre en état un des élévateurs dont le fonctionnement avait été interrompu dernièrement, ce dont le public a beaucoup souffert. Les couloirs parallèles à la rue Canal vont être pavés en asphalte, l'édifice va être repeint à l'intérieur et de grandes améliorations vont être apportées dans les bureaux de la poste.

Noyés.—Le *City of Dallas* vient d'apporter la nouvelle d'un fatal accident survenu au Guatemala au capitaine Chas. Rowley du schooner *P. Macheca*, dont le bateau a chaviré pendant un coup de temps, le 29 juillet, à 3 h. P. M., en vue de Livingston, alors qu'il était en mer dans une chaloupe montée par sept hommes, dont quatre ont péri avec lui. Le corps du capitaine a été retrouvé le lendemain, et inhumé à Livingston.

Eye, ear, nose and throat Hospital.—A la réunion mensuelle du Bureau des Directeurs de cette Institution, le secrétaire a soumis le rapport suivant pour le mois de juillet:

Admis, 373, dont 166 département des yeux et 207 dans les autres. Ce nombre se décompose ainsi: 276 adultes; 81 enfants de moins de 10 ans; 37 de 11 à 15 ans.

281 blancs—92 nègres.
160 hommes—213 femmes.
59 étrangers—50 natifs des Etats-Unis.
264 Louisianais.
221 célibataires—109 mariés—43 veufs ou veuves.

1,095 consultations ont été données dans le département des yeux et 1,958 dans les autres; au total, 3,053 consultations.

Total depuis la fondation, 5 décembre 1889, 23,013.

Vu l'absence de plusieurs membres du House Committee, le président a nommé à leur place MM. H. Guider, Joe T. Hayden et Joe A. Hincks.

Le Dr A. Boxton a été nommé sous-chimiste dans le département des yeux.

Lecture a été donnée du rapport de la conférence des institutions de charité, tenue dans le but de mettre fin aux abus de personnes qui s'adressent à ces institutions gratuites, bien qu'elles aient les moyens de payer un médecin. Ce rapport a été enregistré. En l'absence de M. W. R. Steuffer, M. H. Grimder a été nommé trésorier *pro tem.*

Morts subites.—Hier soir à 3 heures, un chauffeur du nom de John Anderson, est mort subitement chez lui rue de Chartres No 156. Il était âgé de 55 ans.

—A la même heure, mourait aussi, subitement avenue Carrollton, un nègre de 70 ans dont on ignore le nom.

Vol.—Hier matin, entre 8 et 9 heures, des voleurs ont pénétré chez Mme Cassidy, rue Dryades No 228 à l'aide d'une fausse clef. Après avoir tout bouleversé dans la maison ils sont partis en emportant une somme de $4, et une paire de pendants d'oreilles en or.

Plusieurs matelas ont été ouverts par les malfaiteurs qui ont éparpillé le contenu.

Jubilé.—Un vénérable prêtre, le R. P. Ant. Free, a célébré hier avec tout l'éclat qui convenait à semblable fête, son jubilé d'or ou le cinquantième anniversaire de son entrée dans l'ordre des Jésuites.

Le Rev. P. Free qui est natif de Hongrie est âgé de 67 ans et a consacré à l'éducation de la jeunesse la plus grande partie de sa vie. Durant sa longue carrière de professeur, il a su se faire de nombreux amis, appréciateurs de son talent, qui étaient venus hier assister à la grand'messe dite à l'église des Jésuites à l'occasion du jubilé.

Le sermon a été prêché par le Rév. P. O'Shanahan dont l'éloquence a captivé aisément l'attention de l'auditoire en traitant du but des associations religieuses, de leur devoir, du dévouement de ceux qui se consacrent à la vie religieuse, de la vocation sublime de la religieuse et du prêtre. Il a fait allusion à la longue carrière du R. P. Free, qui durant cinquante années est resté fidèle à sa noble vocation.

A midi un magnifique repas a été servi auquel assistaient l'évêque Sullivan de Mobile et l'évêque Heslin de Natchez, placés l'un à droite l'autre à gauche du Rev P. Free qui occupait la place d'honneur.

Des vœux aussi nombreux que sincères ont été faits pour la longévité du R. P. Free par les dignitaires de l'Eglise qui assistaient en grand nombre au repas et qui ont porté maints toasts au vénérable prêtre, aimé et honoré de tous ceux qui le connaissent et qui ont été à même d'apprécier ses nombreuses qualités.

A l'hôpital. — Hier matin, à 11 heures 30, on a envoyé à l'hôpital maritime un marin allemand, nommé Bernard Dumner, âgé de 31 ans, qui était tombé malade à bord du steamship *Harlan* de l'équipage duquel il fait partie.

Le juge Murphy devant le Comité.—Le Comité d'ordre public, qui doit se réunir aujourd'hui, à 1 heure P. M., a convoqué à sa séance le juge Murphy et son frère, qui seront appelés à s'expliquer sur la façon dont ils administrent la Première cour de recorder.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N R R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 12 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7. Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin, Canal et Robertson.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No ... rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Poland
615 Casernes des Etats-Unis
616 [illegible]

NEW-SOUTH
BUILDING AND LOAN
ASSOCIATION,

46 rue du Camp, coin Gravier.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Capital autorisé..........$50,000,000
Actions..........$100 chacune

CONSEIL DE DIRECTION:
Henry Gardes...Président American Nat. Bank
George R. Preston...Présid't Hibernia Nat. Bank
Stanley O. Thomas...Présid't Citizens Bank of La.
Joe A. Shakspeare.....Maire de la Nlle-Orléans
Henry Ginder..........A. B. Griswold & Co.
Jas. B. Richardson..........Richardson & May
Jules A. Blanc..........Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala..........Capitaliste
John Hanson Kennard..........Avocat
E. H. Power..........

OFFICIERS:
Président..........HENRY GARDES
Vice-Président..........JOS. A. SHAKSPEARE
Secrétaire..........HENRY GINDER
Trésorier..........JULES A. BLANC
Avocat Général..JOHN HANSON KENNARD
Directeur Général..........E. H. POWER

CE PLAN EST
Le meilleur pour l'emprunteur!
Le meilleur pour celui qui veut faire un placement!
1er juin- 1 an

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur rue du Camp, entre Washington et Sixième (à l'arrière de la rue Magazine.)

Mme Clara Godwin vs. T. G. Nepenthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,548—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Magazine, Camp, Washington et Sixième, désigné par le No 36, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, notaire, plan d'après lequel le dit terrain mesure trente pieds ... pouces et une ligne de façade rue du Camp, sur cent soixante pieds un pouce ... quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Acquis par le défendeur, par achat, de la demoiselle ... par un acte passé devant John Bendernagle, notaire, le 2 janvier 1889, enregistré C. O. B. 127 folio 212.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur l'adjudication.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 jt—14 21 28—4 11 16 août

Le meilleur de tous les levains.—Rapport du Gouv't des E.-U. 17 août 1889.

Royal Baking Powder

ABSOLUMENT PUR.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

L'EXECUTION
DE
William Kemmler.

Un sinistre essai et un redoutable point d'interrogation.

Incroyable sang-froid du condamné.

Tout un drame.

Auburn, N. Y., 6 août—Dès six heures du matin tout indique que l'exécution du malheureux Kemmler, si souvent différé, aura lieu aujourd'hui même avant huit heures du matin. Tous les médecins logés à l'hôtel ont été réveillés dès la première heure et nombre de témoins autorisés ont déjà pénétré dans la prison, ainsi que les deux prêtres qui si souvent ont assisté le condamné. Au dehors, foule énorme.

—7 HEURES 8 MINUTES—La sentence a été exécutée; Kemmler a payé sa dette à la justice des hommes.

Quimby est le premier témoin qui quitte la prison après le dénouement du drame; c'est à six heures cinquante deux minutes qu'il parait. Il annonce que Kemmler est mort il y dix minutes.

AVANT, PENDANT ET APRÈS.

A 6 heures 38 minutes du matin la porte, à droite de la chambre d'exécution, s'ouvre et le gardien Durston parait. Derrière lui marche un homme de bon air, petit, aux larges épaules, portant toute sa barbe, les cheveux soigneusement peignés autour du front. Il est vêtu à neuf, paletot sac et gilet gris foncé, pantalon fond jaunâtre, chemise blanche, dont le devant brillant ressort encore grâce à une cravate fond brun et quadrillée. C'est William Kemmler, le condamné qui va mourir. Derrière lui le Dr Houghton et le chapelain Yates.

Kemmler est assurément le plus calme de ce groupe. Aucune émotion marquée dans sa façon de regarder la chambre où le voilà. Un moment d'hésitation seulement quand la porte est fermée derrière lui et que la clé tourne dans la serrure à l'extérieur; il semble interroger, demander ce qu'il doit faire.

—Donnez-moi une chaise, dit alors le gardien.

Quelqu'un en effet en passe une vivement à celui ci qui la place en avant et un peu en avant du siège d'exécution faisant face au petit cercle d'individus réunis là.

Kemmler s'assied tranquillement, regarde autour de lui; ses yeux se portent sur toutes les parties de la pièce, sans rien qui indique l'inquiétude, sans même l'expression d'un individu prenant grand intérêt à ce qui se passe. Son visage n'est ni celui d'une brute, ni celui d'un indifférent. Parfois on dirait qu'il est content de se voir ainsi le centre de toute attention.

Le gardien Durston est à la gauche de la chaise du condamné, une main sur le dossier de celle ci et au moment où Kemmler prend son siège, Durston commence des phrases courtes, saccadées. Il dit: Messieurs, voici William Kemmler; je lui ai averti que l'heure de mourir est venue et s'il a quelque chose à dire, toute liberté lui en est laissée.

A ces mots, Kemmler relève la tête et dit d'une voix forte, sans la moindre hésitation et comme s'il eut préparé un discours;

"Eh bien, je souhaite à chacun de vous tous le bonheur en ce monde; j'ai la foi que je vais dans un belle région; les journaux ont publié bien des bavardages, bien des inventions; et c'est là tout ce que j'ai à dire."

Ces paroles prononcées il tourne le dos au jury présent, enlève son paletot et le passe au gardien. Ce mouvement laisse voir une fente faite à partir de la taille de son pantalon et qui se prolonge de façon à laisser à nu la base de la colonne vertébrale.

Une fois ce vêtement enlevé, Kemmler se tourne dans la direction de la porte par laquelle il avait pénétré dans la chambre et déboutonne son gilet. A ce même instant le gardien relève la partie de la chemise placée sous la fente du pantalon et la coupe afin de laisser absolument à nu la petite surface de chair contre laquelle le conduit du courant fera pression tout à l'heure.

Le gardien Durston fait l'observation qu'il est inutile que le condamné ôte son gilet, et Kemmler le reboutonne avec un calme extrême, et arrange avec soin le nœud de sa cravate.

—Pas d'agitation, dit le gardien; restez parfaitement calme.

Et il l'est en effet, et nous le répétons, nul n'a, au milieu de cette terrible scène, autant de sang froid que Kemmler.

Ici se posent de graves et redoutables réflexions.

L'essai d'un procédé nouveau pour tuer un homme, essai conseillé assurément par des motifs humains, à valu le navrant spectacle d'une misérable créature ligotée, sur le centre vital duquel a agi, pendant quelques moments, un courant d'électricité alterné, qui sans doute a mis fin à sa vie, mais qui aussi l'a soumise à des tortures que nul ne connait, que nul ne peut décrire.

Une pression de courant mal réglée, ou un contact défectueux des électrodes a empêché la mort instantanée. Le premier venu peut se faire une idée de cette façon de tuer un homme, quand on lui aura dit qu'une personne dont le corps serait mis en lambeaux n'endurerait pas un supplice pareil à celui que vient de subir Kemmler, dont tous les nerfs, les muscles, les tissus ont été désintégrés, non point par une sorte de coup de foudre, comme on s'y attendait, mais par l'effet relativement lent des chocs électriques.

Le sang conserve-t-il entièrement ou partiellement sa consistance normale, ou bien se fluidise-t-il par l'absence d'oxygène, c'est ce que déterminera l'autopsie du cadavre, autopsie que l'on va commencer. Seule la plume d'un chirurgien peut décrire pareil fait, et ces détails ne se feront pas attendre.

Merveilleuse a été l'énergie de Kemmler; elle n'a pas fléchi une seconde. Il est venu, lui-même, en aide à ceux qui voulaient l'asseoir convenablement sur sa chaise de torture; il a engagé le gardien à agir avec calme, afin d'agir avec profonde sûreté. Le choc a été donné à 9 heures 43 minutes et demie et il s'est continué dix-huit secondes environ. Deux minutes après interruption du courant la respiration subsistait.

Le plus vite possible ce courant a été rétabli, puis arrêté, et cependant pendant quelques instants encore ce souffle persistait. La salive s'échappait de la bouche, la poitrine se soulevait, il y avait sifflement, sibillation de l'estomac. Un nouveau choc a été donné au supplicié, frappé d'insensibilité dès le premier, s'il faut en croire les médecins. Puis bientôt une fumée se dégagea du dos; la chair brulait. C'était un spectacle des plus sinistres.

L'homme ne souffrait pas cependant, prétendaient les docteurs. Le gardien dit qu'à la première épreuve il y a eu 1,800 chocs, puis le nombre de ceux-ci est descendu à un chiffre qu'on ne déterminera pas. A la suite du troisième contact de quatre minutes on a déclaré que le supplicié était mort.

Le certificat de décès a alors été signé par tous les témoins, qui se sont retirés à 7 heures et demie pour revenir à 8 heures 15 minutes, moment où le corps serait prêt pour l'autopsie. Quand le masque a été enlevé du visage de Kemmler, ses yeux étaient entr'ouverts et leur expression, quoiqu'elle ne fut ni normale ni tranquille, n'avait rien qui causât de l'horreur.

Quand, sa cravate ajustée, Kemmler s'assit sur le fauteuil électrique, il le fit avec le calme d'un homme qui prend place à la table du dîner. Il avait à sa droite le gardien Durston et à sa gauche George Velling, d'Albany. Ceux-ci devaient assister à ajuster les courroies autour du corps de Kemmler qui, lui, levait les bras comme pour leur faciliter leur tâche le plus possible.

Les courroies une fois disposées les bras rabaissés furent liés, et placés de telle sorte qu'ils séparaient les jambes en les rapprochant autant que possible des pieds du fauteuil. Et tandis que l'on faisait ce funèbre office, Kemmler dit au gardien et à son aide: Prenez votre temps; ne vous hâtez pas; assurez-vous bien que tout est en ordre. A deux ou trois reprises il répéta ce conseil.

Le gardien Durston, afin de le rassurer, lui dit qu'il n'éprouverait pas de souffrance et qu'il (le gardien) ne le quitterait pas d'un instant. Mais ce n'était point de la peur qu'éprouvait Kemmler; il semblait qu'il mit une certaine fierté à ce que l'expérience réussit. Il paraissait, en vérité, y prendre encore plus d'intérêt que ceux qui l'avaient préparée et qui en suivaient la marche jusqu'au dénouement.

Les courroies ayant été convenablement placées autour du corps et des membres, le gardien posa sa main sur la tête de Kemmler et la maintint contre le coussin de caoutchouc appliqué au dossier du siège. Les yeux de Kemmler étaient alors dirigés du côté opposé de la chambre. Jusque là son regard avait suivi tous les mouvements du gardien. Puis le condamné fit deux ou trois remarques d'une voix bien claire, bien posée.

"Maintenant, mes meilleurs souhaits de bonheur pour tous," fut une de celles-là; et: "Durston voyez à ce que tout soit en ordre," en fut une autre.

Aucune tension nerveuse, cela était évident; et dans la voix aucun tremblement. Il laissa donc très tranquillement poser les courroies; il dirigea lui-même la direction de l'appareil électrique. Il fit quelques suggestions au gardien et enfin s'assit, attendant le choc, sans ressentir aucun tremblement.

Le député Vieling attacha promptement la vie qui maintenait en place une certaine partie de l'appareil (No 4) derrière la chaise et commença à l'abaisser de telle sorte que la coupe contenant l'éponge saturée appuyât contre le sommet de la tête de Kemmler.

Le gardien aida aux préparatifs en maintenant le haut de la tête du condamné. Quand la coupe eut été ajustée et emboîtée, Kemmler dit encore: Vous devriez baisser cela davantage, je crois. Oui, plus bas, plus bas.

Et quand on eut fait ainsi qu'il le demandait, il ajouta: "Je fais de mon mieux: je ne puis davantage.

Le gardien Durston prit ensuite la pièce de cuir, sorte de harnais à ajuster autour de la tête de Kemmler; comme une large muselière de cuir ceignant le front et le menton du condamné. La partie supérieure du cuir s'abaissait, faisait pression sur le nez de Kemmler, en l'aplatissant quelque peu. Ce dernier appareil fixé; le Dr. Spitzka, debout près du fauteuil, dit d'une voix douce: Dieu vous bénisse, Kemmler! et le condamné répondit avec beaucoup de douceur aussi: Merci!

La porte conduisant à la chambre où les aiguilles étaient disposées était entr'ouverte: un homme se tenait sur le seuil et derrière lui deux autres. Lequel de ceux là devait toucher le levier et établir la communication avec le siège? On ne le savait pas et le gardien Durston dit que nul ne le saura jamais.

Le gardien Durston se tourna alors vers ceux qui entouraient le fauteuil d'exécution et dit: Les médecins sont-ils d'avis que tout est en ordre? Il s'était écoulé à peine une minute depuis la mise en place des courroies. Kemmler n'aurait pas eu le temps de faiblir, même si son merveilleux courage n'avait pas été de force à se prolonger encore. Mais chez lui la défaillance n'était pas à craindre. Aussi sur ce terrible siège il restait aussi calme qu'il l'avait été en entrant dans cette chambre et durant toute cette opération de l'ajustement des courroies qui comprimaient son corps.

A cette question du gardien le Dr Fell s'avança, et, au moyen d'une seringue il humecta promptement et avec beaucoup d'adresse les deux éponges fixées aux électrodes; l'une sur le sommet de la tête, l'autre à la base de la colonne vertébrale. L'eau qu'il y mit était imprégnée de sel. A son tour, le Dr Spitzka répondit délibérément à la question du gardien: Tout est en ordre; et ces mots furent répétés par ceux qui étaient auprès de lui.

Tout est prêt! dit encore Durston et il ajouta: Adieu!

Une convulsion marqua l'application de l'électricité.

Au bout de dix sept secondes on déclara le condamné mort et le courant fut arrêté. Mais la respiration ayant repris, repris aussi fut le courant, et treize minutes après le premier choc, le supplicié était mort. (Dix-sept secondes ou treize minutes? il faudrait s'entendre; et nous ne savons trop si la lumière se fera mieux pour le lecteur que pour nous dans ce récit bifurqué. Nous avouons y voir fort mal.—Note du traducteur).

On a reconnu que la chair du dos était brûlée; le sommet de la tête portait aussi une marque.

L'autopsie a été commencée trois heures après le décès et les premiers détails superficiels en ont été notés par tous les médecins présents. Plus tard le microscope déterminera l'état du cadavre.

William Kemmler était né à Philadelphie en 1860 où son père était boucher, et, nature vulgaire, il vécut dans un milieu qui ne fit que développer ses vilains instincts.

D'excès en excès il devint le pire des ivrognes, et le 29 mars 1889, à Buffalo, il tuait sa maîtresse Matilda Ziegler avec une cruauté de tigre: vingt-six blessures au visage, sur la tête; cinq blessures à la main droite, au bras droit, aux épaules, car la malheureuse avait évidemment lutté longtemps contre l'impitoyable assassin.

Devant le tribunal, Kemmler ne voulut pas d'avocat et se déclara coupable.

On sait toutes les tentatives faites, toutes les technicalités invoquées pour le soustraire à la mort; il n'en résulta que des délais; malgré tout, aucune Cour ne déclara qu'il fut inconstitutionnel de décréter la mort par l'électricité. La première application s'en est faite sur Kemmler; la science dira si ce nouveau mode d'exécution est moins inhumain que les autres.

L'AUTOPSIE.

Auburn, N. Y., 6 août—Trois heures après la mort on a procédé à l'autopsie, qui a été conduite par les docteurs Geo. F. Schrady, Carter R. McDonald, R. C. Spitzka, William J. Jenkins, de New York, et C. M. Daniels, de Buffalo. Ces médecins ont préparé l'exposé préliminaire suivant des résultats de l'autopsie pour les journaux du soir; au courant de la soirée ils feront un rapport officiel donnant les détails de l'autopsie.

Ils sont unanimes à déclarer que l'insensibilité a été instantanée et que la mort semble avoir été sans douleur, malgré certaines légères défectuosités dans l'appareil électrique, par suite desquelles il a fallu recourir à un second courant pour arriver à la mort.

Une carbonisation assez considérable du corps aux points de contact des électrodes et aussi une légère hémorrhagie ont été trouvées dans les membranes séreuses et dans les ventricules du cerveau. Le sang était noir. Aux muscles longitudinaux correspondant à la région du contact le sang était carbonisé. Un changement opéré dans la consistance et la couleur du cerveau correspondant au point de contact. Ont été notées des altérations destructrices des corpuscules du sang.

Candidats au Congrès.

Monmouth, Ills., 6 août—Les démocrates du onzième district ont choisi hier M. Benjamin T. Cable comme leur candidat au Congrès.

Big Rapids, Mich., 6 août—La Convention congressionnelle du neuvième district a nommé hier Byrum Cutcheon à l'unanimité comme candidat au Congrès.

L'opinion générale sur l'exécution Kemmler.

New York, 6 août—Les détails relatifs à l'exécution de William Kemmler par l'électricité, a été le sujet de conversation dans toute la ville aujourd'hui à partir du moment où les extras des journaux ont été publiés.

La lecture des terribles détails racontés longuement dans tous les journaux font frémir. L'opinion générale semble être, que les circonstances relatives à l'exécution de Kemmler par l'électricité sont une condamnation suffisante de ce mode d'infliger la peine capitale.

Secours pour les victimes de l'explosion.

Havane, 6 août—Le gouvernement a distribué les fonds nécessaires pour venir en aide aux victimes de la désastreuse explosion et de l'incendie qui ont eu lieu le 27 mai.

Le montant ainsi remis est de $11,000 en or et $107,000 en billets de banque.

FRANCE.

La conférence relative à la crémation.

Paris, 6 août.—La conférence relative à la crémation a envoyé hier un télégramme à l'empereur Guillaume, lui demandant d'épouser la cause de la crémation.

Tous les délégués américains ont signé le décret.

Le président Celman retire sa démission.

Paris, 6 août.—Une dépêche reçue ici de Buenos Ayres, datée d'hier, huit heures du soir, dit que le président Celman a retiré sa démission, le Sénat ayant refusé de l'accepter. Le bruit court que son cabinet sera composé de MM. Levelle, Costa, Drojoven, Lastra et Agot.

La France et l'Angleterre.

Paris, 6 août—La convention entre la France et l'Angleterre à l'égard du Zanzibar, a été signée.

Paris, 6 août—On annonce officiellement que par les termes de la convention entre l'Angleterre et la France, celle ci donne son assentiment à l'établissement d'un protectorat anglais sur Zanzibar et Muscatin, et en retour la Grande-Bretagne reconnaitra l'extension de l'influence française en Algérie du Sénégal à la rivière Niger.

La dite convention pourvoit aussi que le consul anglais dans le Madagascar prendra son exequatur du gouvernement français.

Rente française.

Paris, 6 août.—Le trois pour cent est coté à 93 francs 96 centimes.

Grévistes.

Victoria, Colombie Anglaise, 6 août.—A la demande de plusieurs magnats de Nanaimo, quatre batteries d'artillerie ont été envoyées aux houillères Wellington, où une grève a lieu, afin d'aider la police spéciale à maintenir l'ordre et à protéger la propriété.

Les grévistes n'ont encore fait aucun acte hostile. Ils ont paradé seulement et hué les ouvriers ne faisant pas partie de l'union.

La France et la Belgique.

Londres, 6 août—Le correspondant du *News* à Paris écrit; Le bruit court que le roi Léopold a signé un traité avec l'Allemagne protégeant les forts allemands sur la Meuse, comme une base d'opérations en cas de guerre avec la France

Le ministre des affaires étrangères en France sera interpellé à la Chambre des Députés à ce sujet, et on lui demandera si le gouvernement français a obtenu de la Belgique une explication qui n'admet pas d'équivoque.

La Servie et l'Autriche.

Belgrade, 6 août—Le gouvernement serbe notifie l'Autriche qu'à moins que l'ordre interdisant l'importation des porcs ne soit retiré, la frontière serbe sera entièrement fermée aux importations autrichiennes.

Chambre des Communes.

Londres, 6 août—M. P. O'Brien a demandé hier après-midi à la Chambre des Communes, si le gouvernement poursuivait le poète Swinbourne à cause du poème publié dans le *Fortnightly Review*, lequel, dit-il, était grossièrement calculé pour exciter à l'assassinat du czar.

M. O'Brien était en train de lire le poème, lorsque l'orateur l'a appelé à l'ordre, en disant que le parlement ne pouvait contrôler les poèmes Swinbourne. Cette remarque a été accueillie par un éclat de rire.

Le Patriarche grec.

Constantinople, 6 août.—Le Patriarche grec en cette ville a donné sa démission, comme protestation contre la Porte qui a méconnu l'église grecque.

Le gouvernement Egyptien.

Le Caire, 6 août—Le gouvernement égyptien a adopté les mesures les plus rigoureuses, sous le rapport de la quarantaine et de la surveillance, afin d'empêcher les pèlerins de Jeddah d'importer le choléra en Europe.

Sir James Ferguson.

Londres, 6 août—Sir James Ferguson, sous secrétaire des affaires étrangères, a dit hier après-midi, à la Chambre des Communes, que le duc de Norfolk n'était chargé d'aucune mission par le gouvernement anglais à sa première visite à Rome, et que sa seconde visite était parement formelle.

L'empereur Guillaume.

Londres, 6 août—Quoique l'Empereur soit resté au club de l'Escadre du Yacht royal sur l'île Wight hier jusqu'à minuit, il s'est levé de bonne heure ce matin.

Il a déjeûné avec la Reine à son retour. Ensuite, accompagné du prince de Galles, du duc d'Edimbourg, du duc de Connaught et du prince Christian, Sa Majesté est allée à Fastny, où il a inspecté l'artillerie de marine.

L'Emir de l'Afghanistan.

St-Pétersbourg, 6 août — L'émir de l'Afghanistan a envoyé une ambassade en Russie dans le but de conclure un traité commercial entre ces deux pays.

Le correspondant du Hamburger.

Hambourg, 6 août—Le correspondant du Hamburger écrit que l'empereur Guillaume passera neuf jours en Russie lorsqu'il rendra visite au czar. On dit aussi qu'il sera accompagné par le chancelier Von Caprivi et le prince de Saxe-Cobourg.

Cote de l'or à Buenos Ayres.

Buenos Ayres, 6 août—L'or est coté à 190 pour cent de prime.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1890.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1890.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes:

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 16 juin 1890 au 31 janvier 1891.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 726

Succession de Agnes Tesle, veuve de Louis H. Clairain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,743—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Agnes Tesle, veuve de Louis H. Clairain, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
A. A. LUMINAIS,
Greffier.
Sépt.—30—août 2d

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ
No 7 Cin'ti Ex. 7:55 am	No 2 Cin'ti Ex. 3:40 pm
No 3 Vic'g Ex. 5:55 pm	No 4 Vic'g Ex. 7:55 am
No 5 Baton Rouge	No 6 Baton Rouge
Acc'm ... 10:10 am	Acc'm ... 5:30 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Fast Mail. 7:00 am	No 4 Fast Ex. .. 8:15 am
No 7 Coast Acc 9:05 am	No 6 Lim. Ex. 3:15 pm
No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 8 Coast Acc 5:40 pm
No 5 Fast Ex 7:20 pm	No 2 Fast Mail 8:00 pm
Excursion dimanche et mercr. 9:45 am	Excursion dimanche et mercr. 7:45 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen. 10:30 pm	No 2 Passen. 9:15 am
No 3 Chi. Lim. 7:30 am	No 4 ... Ex. 5:30 pm
No 5 Accom'n. 9:00 am	No 6 Accom'n 5:05 pm
No 17 Excursion dimanche.. 8:45 pm	No 17 Excursion dimanche ... 7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 53 California Express......7:00 pm	No 51 California Express......8:00 am
No 54 B. Rouge 10:25 am	No 58 B Rouge 3:50 pm

MORGAN LINE.

No 19........8:10 am	No 20........4:05 pm
No 17, local ...7:50 pm	No 18, local .. 7:10 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 11:25 am	No 6 Fastline..8:45 am
No 5 Fast line 7:00 am	No 2 Limited....4:00 pm

EAST LOUISIANA RAILROAD.—ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Dimanche et mercredi.

No 9...........7:15 pm	No 10..........8:10 am
Tous les jours le dimanche excepté.	
No 7........8:30 am	No 8........4:10 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

9:00 am	4:00 am	Pte la Hache.. 7:00 am
	4:50 pm	........5:00 pm
		Shell Beach ....9:30 am
10:10 am	Dimanche 8 pm	6:00 am 4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 7 AOUT 1890

Bayou Goula—ASSUMPTION, à 12 m

VENDREDI, 8 AOUT 1890.

Donaldsonville—MARY E. COMEAUX, à 12 m
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 a m

Fleuve et rivières.

Memphis, 6 août.—Le fleuve est stationnaire. Temps couvert et chaud. Arrivé, Kate Adams de Arkansas City.

Cairo, 6 août—Le fleuve a 10 pieds 3 pouces et baisse. Temps couvert et chaud. Arrivés, H M Hoxie de St-Louis à 2 p m. Départ, Sidney Dillon de St-Louis à 3 p m. Départ, Sidney Dillon pour St-Louis à 4 p m.

St Louis, 6 août—Le fleuve baisse—9 pieds à l'étiage. Temps chaud. Arrivé City of Providence de Natchez.

Louisville, 6 août—La rivière baisse—1 pieds 7 pouces aux chutes, 3 pieds 11 pouces dans le canal. Temps clair et agréable.

Evansville, 6 août—La rivière a 4 pieds 7 pouces et monte. Temps clair et agréable.

Pittsburg, 6 août—La rivière a 5 pieds 6 pouces et est stationnaire.

Wheeling, 6 août—La rivière a 3 pieds 4 pouces et monte. Temps couvert et agréable.

Les Passes.

Port Eads, 6 août 6 p m—Vent du sud. Temps couvert.

Arrivés, à 7:20 a m, steamship New Orleans capitaine Betts de New York, goélette américaine Flora Woodhouse, capitaine Thomas, de Laguna, Mex.

Départs, steamship Johannes Brun pour Bocas del Toro, El Monte pour New York, S Otero pour Ruatan et Marine pour Liverpool.

Marchés.

Paris, 6 août—Rentes trois pour cent 93 francs 96c.

Londres, 6 août, 4 p m—Consols à la clôture, 96 au comptant et 96 5/16 à terme.

Havane, 6 août—Or espagnol 243 3/4 à 244. Sucre stable.

Change calme—sur les Etats Unis 60 jours 9 3/4 à 10 de prime, courts vue 10 3/4 à 11 de prime, sur Londres 20 1/4 à 21 1/2 de prime; sur Paris 6 3/4 à 6 de prime.

Liverpool, 6 août—Coton—ferme, mais peu d'affaires.

Middling 6 11/16d.

Ventes 8,000 balles, dont 1000 pour l'exportation et la spéculation et 6,400 balles coton américain.

New York, 6 août—Coton ferme. Middling Uplands 12 1/4. Middling Orleans 12 7/16.

Ventes 75 balles.

Futurs—stables à l'ouverture.

Livraison en août 12.00; septembre 11.08; novembre 10.70; décembre 10.54; janvier 10.59; février 10.63; mars 10.66; avril 10.70.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 6 AOUT 1890.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Aransas, Staples, Key West, via Tampa et Punta Gorda.
Steamship (am) City of Dallas, Hardie, Livingston via Puerto Cortez.
Barque (alle) Anna, Brockahne, Brême.

ARRIVÉS.

Steamship (allé) Albingia, Pietsch, Hambourg, via Havre les Indes Occidentales et les ports mexicains. Précédemment rapporté à la Quarantaine.
Steamship New Orleans, Betts, New York.
Brick (am) H O Sibley, Richborn, Port d'Espagne, Trinidad. Précédemment rapporté à la Quarantaine.

A LA QUARANTAINE.

Goélette (am) Flora Woodhouse, Thomas, Laguna, Mex.

BATEAUX A VAPEUR

Mary E Comeaux, Comeaux, Donaldsonville.
Grover Cleveland, Barrois, Bas du Fleuve
Hallette, White, Shreveport.
Longre Kentucky, ... Golden Ranche.

EXPORTATIONS.

BREME—par barque Anna—1126 boucauts tabac 11,925 douves.

IMPORTATIONS.

BLUEFIELDS—par steamship Harlan—13,000 régimes figues bananes 3000 cocos Hoadley & co.

PUERTO CORTEZ VIA LIVINGSTON ET BELIZE—par steamship City of Dallas—14,600 régimes figues bananes 30,000 cocos 4 barils limons 4 barils poires Macheca Bros.

VERA CRUZ—par steamship Counsellor—3250 sacs café 234 colis café.

Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE—par steamer Mary E Comeaux—100 barils mélasse 245 sacs riz brut (nouveau) et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland—Fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer Hallette—9 balles coton 350 sacs graine coton 261 sacs riz brut (nouveau) et fret assorti.

GOLDEN RANCHE—par longre Kentucky—50 barils mélasse.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—Fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—53 balles coton 1550 sacs farine graine coton 1 wagons graine coton et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—21 boucts sucre 158 barils sucre 105 sacs riz brut 400 sacs farine graine coton 269 barils vin 2 demi barils vin et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—7 balles coton et fret assorti

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—8 wagons farine graine coton et fret assorti

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—27 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—Fret assorti.

Par le Télégraphe.

New York, 6 août 1890.

A J. B. Dedart, Agent.

Le steamship français La Normandie est arrivé au Havre, le lundi 4 courant, à 5 heures A. M.

A. FORGET.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Aransas	Havane	Alger
Caribbean	Liverpool	1er dist, 30
City of Dallas	Belize	3e dist, 30
Counsellor	Liverpool	3e dist, 25
Castlefield	U K or Continent	Elevator
El Paso	New York	Alger
Federation	Brême et Londres	4e dist, 42
Governor	Liverpool	2e dist, 10
Harlan	Bluefields	1er dist, 15
Hutchinson	Laid up	Alger
Whitney	Laid up	Alger
Wm G. Hewes	Laid up	Alger
BARQUES.		
Anna	Brême	4e dist, 44
Christel	Brême	4e dist 44
Goschen	Brême	4e dist, 45
Velenta di Dio	Continent	Gretna
BRICKS.		
El Dorado	....	6e dist
Josefita	....	3e dist, 26
GOELETTES.		
Cefalu	Ruatan	2e dist, 18
Joe A Fitzpatrick	....	Southport

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK

Barque Fantee, Ulmer.........partie 13 juillet
Steamship New Orleans, Halsey... parti 30 juil
Steamship Excelsior, Higgins......parti 2 août
Steamship Hudson, Kemble........parti 3 août
Steamship El Mar, Hawthorn......parti 6 août

LIVERPOOL.

Steamship Bernard Hall, Wrake...parti 28 juin
Steamship Wm Cliff, Winder......parti 2 juillet
Steamship Discoverer, Ball.......parti 5 juillet
Steamship Australian, Peters.......parti 12 juillet
Steamship Professor, Keller.....parti 17 juillet
Steamship Thames, Couillard.....parti 18 juillet
Steamship Californian, Pickthall...parti 19 juillet
Steamship Navigator, Woodcock parti 20 juillet
Steamship Darien, Watson.......parti 31 juillet
Steamship Vesta, Corbishley.....parti 26 juillet
Steamship Andean, Daniels.......parti 17 juillet
Steamship Author, Owen.........parti 26 juillet
Steamship Jamaican, Lawson.......parti 2 août

LONDRES.

Steamship Chelydra, Chater.....parti 28 juillet

MIDDLESBOROUGH.

Steamship Durham..................parti 20 juillet

HAMBOURG.

Steamship Albingia, Pietsch......parti 23 juin

ANVERS

Steamship Bouscaux, Guedillon....parti 17 juin
Steamship Chelydra, Chater.......parti 24 juil
Steamship Dupuy de Lome, ...parti 15 juillet

PORT D'ESPAGNE—TRINIDAD.

Brick H C Sibley, Richborn.......parti 14 juillet

COLON.

Steamship Wm Cliff, Winder....parti 24 juillet